



COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLISME

WEEK-END CYCLISTE 2016 en DORDOGNE

En 2016, il sera organisé 3 séances de Week-end Cycliste sous la responsabilité du Comité Départemental de la Dordogne

Le Dimanche 14 février à St Astier, le dimanche 21 février à Périgueux et le dimanche 28 février à Trélissac

*Ils seront ouverts aux licenciés à jour de la délivrance de leur licence.
LA LICENCE 2016 EST OBLIGATOIRE*

Lieu :

Stade de rugby à St Astier (Ecoles de Vélos, Minimes, Cadets et Juniors)
Stade Municipal de Périgueux (Ecoles de Vélos, Minimes, Cadets et Juniors)
Zone de Borie Porte à Trélissac (Ecole de Vélos, Minimes, Cadets et Juniors)

Catégories concernées : Ecoles de Vélos toutes catégories, Minimes, Cadets.

Matériel : Vélos de route obligatoire pour les Minimes, Cadets et Juniors

Dates :

Dimanche 14 février 2016 à St Astier
Dimanche 21 février 2016 à Périgueux
Dimanche 28 février 2016 à Trélissac

Epreuves

Éliminatoire (A chaque tour, le dernier coureur sera éliminé et devra quitter la compétition)

Art : 3.2.223 : Après chaque sprint le dernier coureur, selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée, est éliminé. Il doit immédiatement quitter la piste.

Art : 3.2.224 : Les deux coureurs restant en course disputent le sprint final. Leur classement se fait selon la position de la roue avant sur la ligne d'arrivée.

Art : 3.2.225 : Un tour gagné ne compte pas

Course aux points (ou Individuelle). Tous les 3 tours, les 3 premiers coureurs marquent des points (4,2 et 1 pt) compte tenu de leur passage sur la ligne

Art : 3.2.118 : Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points supplémentaires. Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points négatif

Art : 3.2.127 : Les coureurs comptant un ou plusieurs tours de retard pourront être éliminés par les Arbitres et marqueront les points de leur classement

Art : 3.2.129 : En cas d'accident reconnu le coureur a droit à une neutralisation (1 tour). Il doit reprendre sa place du moment de l'accident

Scratch

Art : 3.2.176 : Le départ est donné lancé, après un tour neutralisé.

Art : 3.2.177 : Les coureurs doublés par le peloton principal doivent immédiatement quitter la piste.

Art : 3.2.178 : Le classement final s'établit lors du sprint final en tenant compte des tours gagnés.

Art : 3.2.180 : En cas d'entente entre coureurs, les commissaires peuvent mettre hors course les coureurs concernés.

Art : 3.2.181 : Le dernier tour de la course est signalé par un son de cloche

Classements :

Ces séances seront ponctuées par un classement journalier qui comptera pour le challenge du Comité Départemental de la Dordogne, et un classement général sur les trois séances. Les trois classements journaliers seront retenus pour le classement final.

Il y aura 7 classements

1. Prélicenciés
2. Poussins
3. Pupilles
4. Benjamins
5. Minimes
6. Cadets
7. Juniors

Classements Journaliers:

Le classement journalier attribuera des points à toutes les épreuves proposées.

Le premier coureur de chaque épreuve marque 1 point, le deuxième coureur de chaque épreuve marque 2 points, et ainsi de suite jusqu'au dernier coureur qui arrive et qui marque autant de points que sa place (par exemple si il y a 25 coureurs terminant, celui-ci marque 25 points)

Chaque coureur additionne les points marqués lors des différentes épreuves. Les coureurs engagés du jour et qui ne participent pas à une épreuve se verront attribuer le nombre de points du dernier + 1 (par exemple si il y a 25 coureurs engagés, celui-ci **marque 26 points**)

C'est ce nombre de points total qui donne le classement du jour.

En cas d'égalité de points au terme de la séance, est déclaré vainqueur le coureur le mieux placé, **lors de la dernière épreuve du jour (scratch)**

Ce classement journalier sera comptabilisé à valeur identique que les autres épreuves pour le Challenge du Conseil Départemental de la Dordogne, sauf pour les juniors

Classement Général final :

Pour le classement général final, il sera attribué à chacun des Dimanches disputés un nombre de points particuliers aux 20 premiers coureurs classés pour totaliser les différents

classements journaliers, avec le barème suivant : 30 au premier, 25 au deuxième , 20 au troisième , 17 au quatrième , 16 au cinquième , 15 au sixième , et ainsi de suite14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2 et 1 point au 20^{ème}.

Ces points seront additionnés pour le classement final. Le coureur qui aura le plus de points sera déclaré vainqueur des Week-end Cyclistes de la Dordogne.

En cas d'égalité de points au terme des différentes séances, est déclaré vainqueur le coureur le mieux placé, **lors de la dernière séance**

Récompenses

Les récompenses seront remises lors des finales *le Dimanche 28 février à Trélissac*

Déroulement type d'une journée

13 h 30	Remise des dossards (munie obligatoirement de la licence)
14 h 00	Début des compétitions
	Eliminatoire Minimes G + F
	Eliminatoire Cadets + F
	Eliminatoire Juniors
	Ecole de vélo
	Course aux points Minimes (9 tours 3 classements)
	Course aux points Cadets (12 tours 4 classements)
	Course aux points Juniors
	Ecole de vélo
	Scratch Minimes G + F
	Scratch Cadets
	Scratch Juniors
17 h 00	FIN DES COMPETITONS

Adresses des rencontres :

Stade de rugby à St Astier

Anneau routier du stade municipal de Périgueux (*Rue Alphée Maziéras*)

Zone de Borie Porte à Trélissac (*derrière le nouveau garage Peugeot*)

Responsable : Thérèse CHONIS (Présidente)

Les engagements sont obligatoires,
dernier délai le MERCREDI avant la séance

Prix : 1 €uro pour les catégories minime cadet et junior
suivant les directives du Comité Régional

à

Alain LAVIGNAC - 9 rue des Alliés - 24750 Trélissac

Courriel : lavignac.alain@neuf.fr

Mis à jour le 18 janvier 2016